Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230628-2023_06_28_007-DE

ville de PAREMPUYRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE VINGT HUIT JUIN

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL.2023.06.28-007

Le vingt-huit juin deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 19* *Votants : 24*

Secrétaire de Séance : Catherine DURAND

OBJET : PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte		X		DERVIEUX Benjamin
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma		X		VALLEJO Annie
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		GUILBAULT Nicky
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
LUTARD Sandrine	X			
DELPLANQUE Emmanuel	X			
DUPUY Pauline	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri		X		FARTHOUAT Jean-Marc
AMRA Julia			X	
DOS SANTOS Roméo			X	
PIGEAT Stéphane			X	
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230628-2023_06_28_007-DE

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 JUIN 2023

DELIBERATION n° DEL.2023.06.28-007 : PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. Jean-François BRIC

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'Agglomération Bordelaise, approuvé le 17 décembre 2012, a fait l'objet d'une évaluation entre 2018 et 2020. Cette évaluation a confirmé la nécessité de réviser ce document pour parvenir à améliorer significativement et durablement la qualité de l'air de notre territoire.

Un processus de révision a donc été engagé sous le pilotage du Préfet de la Gironde, avec l'appui technique de la DREAL, par l'intermédiaire d'une concertation en ligne avec le public et par le biais d'ateliers avec les collectivités, les représentants des entreprises et du milieu associatif et les services de l'Etat.

Cette co-construction d'un nouveau PPA a permis de faire émerger 29 actions regroupées en 5 thématiques : les Transports terrestres, l'Habitat et la construction, l'Agriculture et les espaces verts, l'Industrie et les activités économiques, les Transports maritimes, fluviaux et aériens.

Ce nouveau PPA a été présenté le 4 mai 2023 aux membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques du département de la Gironde qui ont émis un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article L. 222-4 et R. 222-21 du code de l'environnement, le projet de plan est désormais soumis à l'avis de l'organe délibérant des collectivités avant la mise en enquête publique.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement, et notamment son article L 222-4,

Vu le projet de Plan de Protection de l'atmosphère de l'Agglomération Bordelaise ;

Après examen en Commission Développement Durable / Biodiversité du 12 juin 2023,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de M. Jean-François BRIC,

Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération Bordelaise.

Adopte à **l'unanimité (24 voix pour)**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 28 juin 2023

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre